



Le 17 décembre 2021

**ASSURANCE VOYAGE**  
**MISE À JOUR AU 16 DÉCEMBRE 2021**

***La présente communication s'adresse à la fois aux membres qui souhaitent prochainement effectuer un séjour à l'extérieur du pays ainsi qu'aux membres actuellement à l'extérieur du Canada.***

Mercredi le 15 décembre 2021, M. Jean-Yves Duclos, ministre fédéral de la santé, a annoncé des modifications relatives aux niveaux d'avertissement aux voyageurs pour les différents pays du monde.

*Ces modifications se résument ainsi :*

- ✓ Tous les pays du monde sauf quelques exceptions sont maintenant visés par un niveau d'avertissement 3 (éviter tout voyage non essentiel).
- ✓ Les voyages à bord d'un navire de croisière et les pays actuellement aux prises avec des troubles intérieurs ou des situations de conflits armés tels l'Afghanistan, la Corée du Nord, l'Iran, l'Irak ou autres pays de même nature demeurent toujours visés par un niveau d'avertissement 4 (éviter tout voyage).

*Ces annonces ont les impacts suivants sur notre régime d'assurance collective :*

**Pour la garantie « assurance voyage avec assistance »**

- ✓ Pour un séjour prévu dans les pays ayant fait l'objet d'une modification de leur niveau d'avertissement à 3, **la période de couverture d'assurance est modifiée de 180 jours à 30 jours**; passé ce délai, la couverture d'assurance prend fin. Les membres souhaitant toujours demeurer dans le pays visé doivent se procurer une assurance personnelle à leurs frais afin de maintenir une protection d'assurance adéquate.
- ✓ Pour un séjour prévu dans les pays faisant l'objet d'un niveau d'avertissement 4 (ceci inclut les voyages à bord d'un navire de croisière), ces voyages demeurent non couverts par l'assurance voyage tout comme cela est le cas pour la très grande majorité des contrats collectifs.

## **Pour la garantie « assurance annulation de voyage »**

- ✓ Si vous avez pris des arrangements pour un voyage alors que le niveau d'avertissement était de 1 (prendre des mesures de sécurité normales) ou de 2 (faire preuve d'une grande prudence) et que le niveau actuel d'avertissement 3 est toujours présent au moment de votre départ, vous pourrez produire auprès de notre assureur une demande de remboursement de vos frais de voyage encourus déjà payés si vous ne souhaitez plus partir en voyage. Notez cependant que vous devez obtenir tous les remboursements auxquels vous avez droit auprès de vos fournisseurs voyage, avant de présenter une demande à CanAssistance. Toutefois, si vous avez fait affaire avec une agence de voyage du Québec, il vous sera demandé par CanAssistance de faire d'abord des démarches auprès du FICAV avant de pouvoir obtenir un remboursement de notre régime collectif. Sachez qu'il est possible que le FICAV demande une preuve du refus de CanAssistance, que CanAssistance fournira sur demande.
  
- ✓ **Soit dit en passant, si vous avez acheté un voyage entre le 21 octobre 2021 et le 14 décembre 2021 et que vous désirez annuler votre voyage, vous pouvez demander un remboursement dès maintenant. Prendre note que l'Assureur ne traitera que les demandes dont la date de départ est prévue d'ici le 12 janvier 2022.**

**PETIT RAPPEL :** Si vous avez obtenu un crédit voyage, l'Assureur considère qu'il équivaut à un remboursement et sera déduit de votre réclamation. Si le crédit voyage correspond au montant total, il n'y aura donc aucun remboursement de l'Assureur.

- ✓ De même, si vous êtes actuellement hors du pays et souhaitez rentrer rapidement (un délai de 14 jours vous est accordé), les frais additionnels encourus pour ce retour rapide pourront être transmis à notre assureur pour remboursement.

Quelle que soit votre destination et votre décision, vous devriez toujours consulter la page Conseil aux voyageurs et avertissements propre à votre destination à deux reprises : au moment de planifier votre voyage, puis juste avant de partir, car les conditions de sécurité ont pu changer entre le moment de vos préparatifs et la date de votre départ.

Les informations pertinentes se retrouvent à l'adresse suivante :

<https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>

### **Clermont Lavoie**

Responsable du Comité des assurances de l'AREF